

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
MALI
DE L'ASSAINISSEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (AEDD)**

FONDS CLIMAT MALI

REPUBLIQUE DU

Un Peuple - Un But - Une Foi



RAPPORT SYNTHÈSE GLOBAL DU FONDS CLIMAT MALI (2014–2024) DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE DU FONDS

Version finale

Septembre 2026

Résumé Exécutif

Le Fonds Climat Mali (FCM), opérationnel depuis 2014, est un mécanisme financier national mis en place pour répondre aux défis climatiques auxquels le Mali est particulièrement vulnérable. Créé en 2012 et hébergé à l'AEDD, il constitue un outil novateur qui permet de mobiliser et de canaliser les financements climat vers des projets concrets d'adaptation et d'atténuation.

Au cours de la décennie 2014–2024, le FCM a mobilisé près de 28,17 millions USD exclusivement auprès de deux bailleurs principaux : la Suède (ASDI) et la Norvège. Avec les intérêts générés, le montant global atteint environ 28,96 millions USD, dont 27,35 millions USD ont été effectivement dépensés.

Ces financements ont permis de financer plus de trente projets multisectoriels, répartis principalement dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, de la foresterie et de l'énergie. Ces projets ont touché directement plus de 720 000 bénéficiaires à travers près de 120 communes réparties sur la majorité des régions du Mali.

Les résultats enregistrés sont multiples :

- Amélioration de l'accès à l'eau potable grâce à la construction de forages, adductions multi-village et systèmes hydrauliques villageois.
- Renforcement de la sécurité alimentaire à travers le développement du maraîchage, la diffusion de semences résilientes et l'aménagement de périmètres irrigués.
- Création d'opportunités économiques pour les femmes et les jeunes grâce au financement d'activités génératrices de revenus (pisciculture, aviculture, transformation de produits agricoles, microcrédit).
- Restauration des sols et reboisement contribuant à la régénération des écosystèmes et à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.
- Mise en place de conventions locales pour réduire les conflits liés aux ressources naturelles et améliorer la gouvernance locale.

Le FCM s'est ainsi imposé comme un instrument stratégique dans la lutte contre les changements climatiques au Mali. Toutefois, il fait face à des défis persistants : dépendance à deux seuls bailleurs, retards dans les décaissements, insécurité limitant les interventions dans certaines régions, et manque de pérennisation institutionnelle.

La crise de financement de 2024, marquée par l'annulation de 80 % des activités du PTBA, a rappelé la fragilité du mécanisme et la nécessité de diversifier ses sources de financement et de l'ancrer plus solidement dans les politiques publiques nationales.

En dépit de ces contraintes, le bilan du FCM sur la période 2014–2024 est largement positif. Il a contribué de manière tangible au renforcement de la résilience des communautés et à la

réalisation des engagements climatiques du Mali dans le cadre de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

1. Introduction

Le Mali est situé dans une zone sahélienne particulièrement exposée aux effets du changement climatique. Avec une économie reposant principalement sur l'agriculture et l'élevage, qui représentent plus de 30 % du PIB et emploient environ 70 % de la population active, le pays subit de plein fouet les impacts de la variabilité climatique.

Les principales menaces climatiques identifiées incluent :

- La sécheresse récurrente, qui réduit les rendements agricoles, limite les pâturages et accentue l'insécurité alimentaire.
- Les inondations soudaines, qui détruisent les récoltes et infrastructures, et fragilisent les moyens de subsistance.
- La dégradation des terres et l'avancée de la désertification, aggravées par une exploitation non durable des ressources.
- La perte de biodiversité et la réduction de la productivité des écosystèmes.

Conscient de cette situation, le Gouvernement du Mali a adopté plusieurs stratégies et politiques, parmi lesquelles la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC) et la stratégie Économie Verte Résiliente aux Changements Climatiques (EVRCC).

C'est dans ce cadre qu'a été créé le Fonds Climat Mali (FCM) en 2012, avec l'appui de partenaires bilatéraux. Ce fonds constitue un mécanisme national de financement climatique, destiné à mobiliser des ressources financières auprès des partenaires techniques et financiers et à les investir dans des projets contribuant à l'adaptation, à l'atténuation et au renforcement de la résilience des communautés.

Opérationnalisé en 2014, le FCM est rapidement devenu un levier central pour la mise en œuvre de la CDN et pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

1. Mise en place d'un mécanisme national de financement climat

- Création du premier instrument national de financement climat au Mali, opérationnel depuis 2014 et hébergé à l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD).
- Mise en place d'une gouvernance multipartite (Comité de Pilotage, Secrétariat Technique, PNUD-MPTF comme agent administratif), garantissant la transparence et l'inclusivité.
- Reconnaissance du FCM comme mécanisme crédible auprès des partenaires techniques et financiers et des instances internationales (COP, FEM, FVC).

2. Cadre stratégique et gouvernance

Le Fonds Climat Mali (FCM) repose sur une architecture de gouvernance conçue pour assurer la transparence, l'efficacité et l'inclusivité. Cette architecture est structurée autour de trois piliers essentiels :

2.1. Le Comité de Pilotage (CP)

Le CP est l'organe de décision stratégique du FCM. Présidé par le Ministre en charge de l'Environnement, il réunit des représentants de l'État, des partenaires techniques et financiers (PTF) ainsi que de la société civile. Ses principales fonctions consistent à :

- Définir les orientations stratégiques du Fonds ;
- Approuver les financements des projets et programmes soumis par le Secrétariat technique ;
- Veiller à la cohérence des financements avec les priorités nationales en matière de climat, de développement et d'environnement.

Le CP a progressivement consolidé son rôle, devenant une plateforme de concertation et de décision qui associe différents acteurs nationaux et internationaux.

2.2. Le Secrétariat Technique (ST-FCM)

Hébergé au sein de l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD), le ST-FCM assure la gestion opérationnelle du Fonds. Il coordonne la préparation des sessions du CP, le suivi-évaluation des projets, la communication externe et l'appui technique aux bénéficiaires.

Au fil des années, le ST-FCM a renforcé ses capacités humaines et matérielles : recrutement de personnel qualifié, mise en place d'un système de suivi-évaluation, et amélioration des outils de communication. Toutefois, son efficacité reste limitée par les retards de décaissements et la dépendance aux bailleurs.

2.3. Le rôle du PNUD/MPTF

Le PNUD, à travers son Multi-Partner Trust Fund (MPTF), agit comme Agent Administratif. Il assure la gestion fiduciaire, la transparence et le respect des normes internationales en matière de gestion financière. Ce dispositif a permis de garantir la confiance des bailleurs, mais il a également entraîné une dépendance du Fonds aux procédures onusiennes, souvent perçues comme lourdes et génératrices de retards.

2.4. Les agences de mise en œuvre et partenaires

Le FCM s'appuie sur un réseau diversifié d'acteurs pour la mise en œuvre des projets : agences des Nations Unies (FAO, PAM, ONU Femmes, UNESCO, UNICEF, PNUD), ONG nationales et internationales, ainsi que services techniques déconcentrés de l'État. Cette approche multi-acteurs a favorisé la proximité avec les communautés bénéficiaires et a permis de renforcer l'appropriation locale des projets.

3. Financement et investissements

3.1. Ressources mobilisées

Entre 2014 et 2024, le Fonds Climat Mali a mobilisé environ 28,17 millions USD auprès de ses deux bailleurs exclusifs, la Suède (ASDI) et la Norvège. Les intérêts générés s'élèvent à environ 789 000 USD, portant le montant global à près de 28,96 millions USD, dont 27,35 millions USD ont été dépensés sur la période.

3.2. Répartition sectorielle

La répartition des investissements reflète une priorité claire pour l'adaptation :

- Agriculture et sécurité alimentaire : environ 70 % des financements.
- Eau et hydraulique villageoise : environ 20 %.
- Foresterie et énergie : environ 10 % cumulés.

Ainsi, près de 80 % des financements ont été alloués à l'adaptation et 20 % à l'atténuation. Cette orientation correspond à la réalité malienne où l'agriculture pluviale, l'accès à l'eau et la dégradation des sols sont des enjeux vitaux pour la survie des populations rurales.

3.3. Évolution des investissements par période

- **2014–2016 : Phase de lancement**

Les financements initiaux ont porté sur des projets pilotes dans l'agriculture résiliente, l'hydraulique villageoise et la restauration des terres.

- **2017–2019 : Consolidation**

Avec environ 12,8 millions USD engagés, cette période marque une extension des financements à 14 projets couvrant 118 communes. Les investissements se sont diversifiés pour inclure la foresterie, l'énergie et des initiatives intégrant la dimension genre et jeunesse.

- **2020–2022 : Expansion**

Malgré la crise de la COVID-19, les financements ont permis de maintenir un portefeuille actif de 21 projets, couvrant 23 cercles et près de 400 000 bénéficiaires.

- **2023–2024 : Maturité puis crise**

En 2023, 17 projets étaient actifs dans 10 régions, mais en 2024, près de 80 % des activités prévues ont été annulées suite à une décision des bailleurs, entraînant un ralentissement majeur malgré quelques réalisations ponctuelles.

3.4. Limites et dépendances

La dépendance à deux seuls bailleurs constitue le principal point faible du financement du FCM. En l'absence de diversification, toute décision externe impacte directement la continuité des

activités. Le cas de 2024 illustre cette fragilité, avec l'annulation massive des activités programmées.

4. Mise en œuvre programmatique et résultats

L'évolution du portefeuille du Fonds Climat Mali (FCM) peut être analysée en quatre grandes périodes : 2014–2016 (lancement), 2017–2019 (consolidation), 2020–2022 (expansion), et 2023–2024 (maturité et crise).

4.1. La phase de lancement (2014–2016)

Le Fonds Climat Mali est devenu opérationnel en 2014. Les premières années ont été consacrées à la mise en place du cadre institutionnel et à l'expérimentation de projets pilotes.

Les financements concernaient principalement :

- L'agriculture résiliente (appui aux producteurs pour l'utilisation de semences améliorées et résilientes à la sécheresse).
- L'hydraulique villageoise (réalisation de forages et installation de systèmes hydrauliques villageois).
- La restauration des terres (techniques de Conservation des Eaux et des Sols – Défense et Restauration des Sols).

Ces projets pilotes ont permis de tester l'efficacité du mécanisme et de démontrer son utilité pour répondre aux besoins urgents des populations rurales. La couverture restait limitée à quelques cercles, mais les résultats initiaux ont jeté les bases de la consolidation future.

4.2. La consolidation (2017–2019)

À partir de 2017, le FCM a connu une montée en puissance avec un portefeuille de 14 projets actifs, représentant un investissement total d'environ 12,8 millions USD.

Couverture géographique

Ces projets ont concerné 118 communes, réparties sur plusieurs régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou). Cette extension a permis de toucher de nouvelles zones rurales vulnérables.

Répartition sectorielle

- Agriculture : 79 % des financements (périmètres maraîchers, champs écoles, diffusion de semences résilientes, renforcement de la sécurité alimentaire).
- Énergie : 14 % (promotion de foyers améliorés, micro-projets d'énergies renouvelables).
- Foresterie : 7 % (plantations forestières, régénération naturelle assistée, valorisation des produits forestiers non ligneux).

Innovation sociale et inclusion

Durant cette période, le FCM a introduit des projets spécifiques visant à intégrer les femmes et les jeunes dans les activités économiques locales. Avec l'appui d'ONU Femmes, plusieurs AGR (aviculture, transformation agroalimentaire) ont été financées. Cela a marqué une évolution importante vers une approche plus inclusive.

4.3. L'expansion (2020–2022)

La période 2020–2022 a représenté une phase d'expansion du portefeuille malgré des contraintes externes, notamment la pandémie de COVID-19 qui a entraîné un ralentissement des activités de terrain et limité les missions de suivi.

Portefeuille actif

En 2022, le FCM comptait 21 projets actifs, couvrant 23 cercles et 6 régions sur 8 (hors Gao et Kidal).

Nombre de bénéficiaires

Le nombre de bénéficiaires directs a atteint environ 400 000 personnes à fin 2022, démontrant la montée en échelle du mécanisme. Une proportion importante de femmes et de jeunes impliqués, notamment via des AGR et des projets inclusifs.

Types d'interventions

- Eau et hydraulique : réalisation de forages, adductions multi-village, mise en place de systèmes hydrauliques villageois.
- Agriculture et sécurité alimentaire : aménagement de périmètres irrigués villageois, appui aux cultures maraîchères, diffusion de semences résilientes.
- Élevage et pêche : appui à l'embouche bovine, développement de la pisciculture, distribution d'aliments bétail.
- Forêt et environnement : reboisement, régénération naturelle assistée, gestion des produits forestiers non ligneux.

Impacts majeurs

- Amélioration de l'accès à l'eau potable pour des milliers de ménages.
- Augmentation des rendements agricoles et diversification des sources alimentaires.
- Création de nouvelles opportunités économiques pour les femmes et les jeunes.
- Contribution à la réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs grâce à l'aménagement de couloirs pastoraux.

4.4. La maturité et la crise (2023–2024)

L'année 2023 : apogée du FCM

En 2023, le FCM a atteint une maturité certaine :

- 17 projets actifs dans 10 régions du Mali, soit une couverture de 52 % du territoire national.
- 720 281 bénéficiaires directs cumulés depuis la création du Fonds (principalement femmes et jeunes ruraux).
- Les projets ont permis de développer la pisciculture, l'embouche bovine, le maraîchage, ainsi que la restauration de milliers d'hectares de terres dégradées.

Les impacts ont été particulièrement visibles en termes de sécurité alimentaire, d'accès à l'eau potable et de diversification des revenus.

L'année 2024 : une crise de financement

L'année 2024 a marqué un tournant difficile. Suite à une décision des bailleurs, 80 % des activités prévues dans le PTBA 2024 ont été annulées. Le ST-FCM n'a reçu les ressources financières qu'en octobre 2024, entraînant de graves retards.

Résultats :

- Sur 29 activités programmées, seules 3 ont été réalisées ($\approx 10\%$), 14 sont restées en cours et 12 ont été annulées.
- Les missions de suivi et quelques actions institutionnelles (comme la participation à la COP) ont pu être réalisées.
- Mais la dynamique des projets a été fortement ralentie, mettant en péril les acquis et créant une incertitude sur l'avenir du Fonds.

5. Résultats sectoriels majeurs

Agriculture et sécurité alimentaire

- Diffusion de semences résilientes.
- Aménagement de périmètres maraîchers et irrigués villageois.
- Développement de champs écoles paysans.
- Contribution à l'amélioration des rendements agricoles et à la diversification alimentaire.

Eau et hydraulique

- Réalisation de forages modernes, SHVA et adductions multi-village.
- Amélioration significative de l'accès à l'eau potable pour des dizaines de milliers de ménages.

Élevage et pêche

- Soutien à la pisciculture et à l'embouche bovine et ovine.

- Distribution d'aliments bétail en période de soudure.
- Réduction de la vulnérabilité des éleveurs aux sécheresses.

Foresterie et environnement

- Reboisements et restauration de milliers d'hectares de terres dégradées.
- Promotion de la régénération naturelle assistée (RNA).
- Valorisation des produits forestiers non ligneux.

Énergie et atténuation

- Diffusion de foyers améliorés pour réduire la consommation de bois-énergie.
- Introduction de solutions d'énergies renouvelables dans certaines localités rurales.

4.5. Bilan global (2014–2024)

Au total, le FCM a financé plus de 30 projets multisectoriels en dix ans, touchant directement plus de 720 000 bénéficiaires répartis sur environ 120 communes et une dizaine de régions.

En termes de Portefeuille de projets et couverture géographique, le FCM a connu une extension progressive de la couverture :

- 2019 : 118 communes bénéficiaires.
- 2022 : 21 projets actifs dans 23 cercles, couvrant 6 régions sur 8.
- 2023 : 17 projets actifs dans 10 régions, soit environ 52 % du territoire national.
- Limitations : certaines zones (notamment Gao et Kidal) non couvertes en raison de l'insécurité.

Les résultats majeurs incluent :

- Une amélioration tangible de l'accès à l'eau potable et à l'irrigation.
- Une sécurité alimentaire renforcée et une meilleure résilience des systèmes de production agricole.
- La création d'activités économiques durables, en particulier pour les femmes et les jeunes.
- Une contribution notable à la préservation de l'environnement à travers la reforestation et la régénération naturelle assistée.
- Un renforcement de la gouvernance locale des ressources naturelles grâce aux conventions locales.

5. Contribution à la résilience des communautés

Depuis sa création, le Fonds Climat Mali (FCM) a eu pour objectif central de renforcer la capacité des populations rurales à faire face aux effets néfastes des changements climatiques. Les projets financés ont permis de transformer les conditions de vie des ménages, en améliorant leur sécurité alimentaire, leur accès à l'eau, leurs sources de revenus et la durabilité de leurs écosystèmes.

5.1. Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'irrigation

L'un des impacts les plus significatifs du FCM a été l'amélioration de l'accès à l'eau. Grâce à la construction de forages modernes, de systèmes hydrauliques villageois (SHVA) et d'adductions multi-village, des milliers de ménages ont désormais accès à une eau potable de qualité.

Cet accès accru a eu un effet direct sur :

- La santé des populations, en réduisant les maladies hydriques ;
- La charge de travail des femmes et des jeunes filles, traditionnellement responsables de la corvée d'eau ;
- La productivité agricole, grâce à l'irrigation qui permet de sécuriser les cultures et de développer le maraîchage.

5.2. Sécurité alimentaire et amélioration nutritionnelle

Le FCM a contribué à sécuriser la production alimentaire à travers :

- La diffusion de semences résilientes adaptées aux conditions climatiques du Mali ;
- L'aménagement de périmètres maraîchers et de périmètres irrigués villageois ;
- L'introduction de techniques de gestion durable des sols (CES/DRS).

Ces interventions ont non seulement accru la disponibilité alimentaire, mais ont également diversifié l'alimentation des ménages (introduction accrue de légumes, poissons issus de la pisciculture, produits d'élevage).

5.3. Diversification et amélioration des revenus

Un autre apport majeur du Fonds est la création d'opportunités économiques pour les ménages vulnérables :

- Développement de la pisciculture et de l'aviculture, sources de revenus rapides et rentables ;
- Appui à l'embouche bovine et ovine pour améliorer la rentabilité de l'élevage ;
- Mise en place d'activités génératrices de revenus (AGR) portées par les femmes et les jeunes, notamment dans la transformation des produits agricoles (huile, beurre de karité, produits maraîchers).

Ces initiatives ont renforcé la résilience économique des familles, en leur permettant de diversifier leurs sources de revenus et de réduire leur dépendance à l'agriculture pluviale.

5.4. Gouvernance locale et réduction des conflits

Les projets financés ont également permis de renforcer la gouvernance locale des ressources naturelles. Dans plusieurs régions, le FCM a soutenu la mise en place de conventions locales, véritables cadres de régulation des accès aux ressources (pâturages, points d'eau, forêts).

De plus, l'aménagement de couloirs de transhumance et de casiers pastoraux a réduit les tensions entre agriculteurs et éleveurs, qui étaient souvent exacerbées par la raréfaction des ressources due au changement climatique.

5.5. Inclusion sociale et autonomisation des femmes et jeunes

La prise en compte du genre et de la jeunesse constitue un axe fort de l'action du FCM, en particulier à partir de 2017. En finançant des AGR spécifiquement destinées aux femmes et aux jeunes, le Fonds a favorisé leur autonomisation économique et sociale.

Les femmes, en particulier, ont bénéficié de formations, de financements et d'équipements leur permettant de renforcer leur rôle dans la production agricole, la transformation et la commercialisation. Les jeunes, quant à eux, ont trouvé dans les projets des opportunités d'emploi et de revenus, limitant ainsi leur migration ou leur exposition à l'insécurité.

En résumé, la contribution du FCM à la résilience des communautés se traduit par :

- Une sécurité alimentaire renforcée,
- Une amélioration de la santé et des conditions de vie,
- Une diversification des revenus,
- Une réduction des conflits liés aux ressources,
- Et une inclusion accrue des femmes et des jeunes.

Ces acquis démontrent que le FCM n'est pas seulement un mécanisme de financement, mais un outil de transformation socio-économique au service des populations vulnérables.

6. Contribution à l'atteinte des objectifs de la CDN

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Mali, soumise dans le cadre de l'Accord de Paris, fixe des objectifs ambitieux en matière d'adaptation et d'atténuation. Le Fonds Climat Mali (FCM), en tant qu'instrument national de financement climat, a contribué de manière significative à leur mise en œuvre.

6.1. Contribution à l'adaptation

L'adaptation constitue le cœur de la CDN malienne, compte tenu de la vulnérabilité extrême des populations rurales. Le FCM a investi environ 80 % de ses financements dans des projets d'adaptation, avec des résultats tangibles :

- Agriculture résiliente et sécurité alimentaire : diffusion de semences adaptées, aménagement de périmètres irrigués, promotion du maraîchage, introduction de techniques de gestion durable des sols.
- Gestion des ressources en eau : construction de forages, systèmes hydrauliques villageois, adductions multi-village pour sécuriser l’approvisionnement en eau potable et pour l’agriculture.
- Protection des écosystèmes : programmes de reboisement, restauration des terres dégradées, régénération naturelle assistée.
- Réduction de la vulnérabilité sociale : inclusion des femmes et des jeunes dans les AGR, appui aux services sociaux de base (santé, nutrition, éducation environnementale).

Ces actions correspondent directement aux priorités d’adaptation de la CDN, notamment en matière de sécurité alimentaire, d’eau, de gestion durable des écosystèmes et de résilience communautaire.

6.2. Contribution à l’atténuation

Bien que l’atténuation ait représenté une part plus modeste (≈ 20 % des financements), le FCM a contribué à plusieurs objectifs de réduction des émissions de GES définis dans la CDN :

- Diffusion de foyers améliorés réduisant la consommation de bois-énergie et les émissions liées à la déforestation.
- Promotion des énergies renouvelables à travers des micro-projets d’électrification rurale et l’appui à l’utilisation de sources alternatives d’énergie.
- Gestion durable des forêts : protection et valorisation des produits forestiers non ligneux, régénération des forêts, reboisement communautaire.
- Séquestration du carbone grâce aux plantations et aux pratiques agroforestières.

Ces interventions, bien que moins volumineuses que celles consacrées à l’adaptation, ont permis de montrer que le Mali pouvait concilier résilience et réduction des émissions dans une approche intégrée.

6.3. Alignement avec les ODD

Au-delà de la CDN, le FCM a également contribué à l’atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) :

- ODD 2 – Faim Zéro : amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- ODD 6 – Eau propre et assainissement : accès accru à l’eau potable.
- ODD 7 – Énergie propre et d’un coût abordable : promotion des énergies renouvelables.
- ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : adaptation et atténuation intégrées.

- ODD 15 – Vie terrestre : restauration des écosystèmes et lutte contre la désertification.

6.4. Un levier national pour la mise en œuvre de la CDN

En finançant des projets locaux alignés sur les priorités nationales, le FCM a démontré sa capacité à être un instrument opérationnel pour traduire les engagements de la CDN en résultats tangibles sur le terrain. Il constitue un modèle de mécanisme national qui pourrait être renforcé et étendu à travers une meilleure intégration dans le budget de l'État et un accès direct à des financements internationaux (FVC, Fonds d'Adaptation).

En résumé, le FCM a permis de transformer les engagements de la CDN en actions concrètes, avec une contribution majeure à l'adaptation et une contribution complémentaire à l'atténuation.

7. Défis, leçons et perspectives

7.1. Les principaux défis rencontrés

Malgré ses succès, le FCM a été confronté à plusieurs défis structurels et contextuels qui ont limité sa capacité à atteindre son plein potentiel :

1. La dépendance financière à deux bailleurs
Depuis sa création, le Fonds repose exclusivement sur les contributions de la Suède (ASDI) et de la Norvège. Cette dépendance constitue une fragilité majeure. En 2024, cette vulnérabilité s'est illustrée de manière dramatique lorsque les bailleurs ont décidé d'annuler près de 80 % des activités programmées, provoquant un quasi-arrêt du portefeuille.
2. Les lenteurs dans le décaissement des fonds
Le rôle du PNUD/MPTF comme agent administratif a garanti la transparence et la confiance des partenaires, mais les procédures complexes et parfois lourdes ont entraîné des retards importants dans les décaissements, affectant directement la mise en œuvre des projets.
3. L'insécurité persistante dans le pays
La dégradation de la situation sécuritaire dans le centre et le nord du Mali (notamment Mopti, Gao, Kidal) a limité la couverture géographique du Fonds et entravé certaines interventions. Plusieurs régions vulnérables n'ont pas pu bénéficier directement des financements du FCM.
4. La durabilité des acquis
La plupart des projets financés reposent sur des financements externes. Sans intégration progressive du FCM au budget national, il existe un risque réel que les acquis se fragilisent ou se perdent à la fin des financements.

7.2. Les leçons apprises

✓ **Visibilité et reconnaissance**

En termes de Visibilité et reconnaissance, le FCM s'est vite distingué à travers entre autres :

- La participation régulière aux COP climat et aux dialogues internationaux.
- Le positionnement du Mali comme un pays disposant d'un mécanisme national crédible de financement climat dans la sous-région et le premier dans l'espace UEMOA.
- Le FCM est cité comme bon exemple africain de mécanisme innovant et fonctionnel.

L'expérience du FCM sur la période 2014–2024 permet de dégager plusieurs enseignements utiles :

- L'efficacité d'une approche intégrée : Les projets combinant agriculture, eau, élevage, foresterie et énergie ont démontré de meilleurs résultats que ceux limités à un seul secteur.
- L'implication des communautés locales : La participation active des populations bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre des projets a renforcé l'appropriation et la durabilité.
- L'importance du ciblage femmes et jeunes : Les AGR et programmes spécifiques destinés aux femmes et aux jeunes ont généré des impacts particulièrement positifs en termes d'autonomisation et de résilience économique.
- La gouvernance locale des ressources : Les conventions locales et les couloirs de transhumance ont permis de réduire les conflits agropastoraux, démontrant l'efficacité des solutions basées sur le dialogue communautaire.
- La nécessité d'une diversification des financements : Pour garantir la pérennité, le FCM doit aller au-delà de ses bailleurs historiques et explorer des partenariats plus larges.

7.3. Perspectives pour l'avenir

Pour consolider ses acquis et renforcer son rôle stratégique, le FCM doit s'orienter vers plusieurs perspectives :

1. Diversification des sources de financement

Le Fonds doit s'ouvrir à de nouveaux partenaires, notamment l'Union européenne, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, ainsi que les fonds mondiaux comme le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et le Fonds d'Adaptation. L'accès direct du FCM à ces fonds constituerait une avancée majeure.

2. Institutionnalisation et ancrage national

L'intégration du FCM dans le budget de l'État, à travers un cadre légal renforcé, permettrait de pérenniser le mécanisme et de réduire sa dépendance aux bailleurs externes.

3. Renforcement des capacités du Secrétariat Technique

La professionnalisation du ST-FCM (renforcement en ressources humaines qualifiées, en expertise technique et en moyens logistiques) est essentielle pour améliorer la performance et le suivi-évaluation.

4. Extension géographique

Le Fonds doit cibler prioritairement les régions vulnérables non encore couvertes, comme Gao et Kidal, afin d'assurer une couverture nationale équitable et inclusive.

5. Communication et plaidoyer

Une meilleure communication sur les acquis et les impacts du FCM est nécessaire pour accroître sa visibilité et attirer de nouveaux bailleurs. Les success stories (projets de maraîchage, pisciculture, reboisement communautaire) doivent être davantage mises en valeur.

En résumé, malgré les défis rencontrés, le FCM dispose d'un potentiel stratégique immense. En tirant parti des leçons apprises et en mettant en œuvre ces perspectives, il pourrait devenir un instrument incontournable du financement climat au Mali et un modèle pour d'autres pays africains.

8. Conclusion

Entre 2014 et 2024, le Fonds Climat Mali (FCM) s'est affirmé comme un instrument central de la politique climatique nationale. En dix ans, il a permis de financer plus de 30 projets multisectoriels, mobilisant environ 28,17 millions USD, et touchant directement plus de 720 000 bénéficiaires répartis dans près de 120 communes et 10 régions du Mali.

Ces projets ont transformé la vie de milliers de ménages ruraux en améliorant leur accès à l'eau potable, leur sécurité alimentaire, en favorisant la création de revenus alternatifs, et en contribuant à la restauration des écosystèmes. Le Fonds a également participé activement à la mise en œuvre de la CDN du Mali, en renforçant l'adaptation des communautés tout en soutenant des initiatives d'atténuation (foyers améliorés, énergies renouvelables, reboisement).

Toutefois, l'expérience du FCM révèle aussi des fragilités majeures. La dépendance à deux bailleurs uniques, la lenteur des décaissements, l'insécurité persistante dans le centre et le nord, ainsi que l'absence d'ancrage budgétaire national, limitent sa pérennité et sa capacité d'impact. La crise de financement de 2024, avec l'annulation de 80 % des activités, a mis en lumière la nécessité urgente de diversifier les ressources et de consolider son cadre institutionnel.

Pour l'avenir, le FCM doit s'engager dans une trajectoire de pérennisation et de montée en puissance :

- Diversifier ses bailleurs en accédant directement au Fonds Vert pour le Climat et au Fonds d'Adaptation, et en mobilisant d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.
- S'intégrer durablement au budget national afin d'assurer une continuité des financements indépendamment des aléas extérieurs.
- Renforcer les capacités du Secrétariat Technique pour améliorer la performance, la communication et le suivi-évaluation.
- Étendre la couverture géographique aux régions encore marginalisées, comme Gao et Kidal.

En somme, le Fonds Climat Mali a prouvé sa pertinence, son efficacité et son potentiel en tant que mécanisme national de financement climat. Il constitue aujourd'hui une base solide pour amplifier les actions d'adaptation et d'atténuation, tout en renforçant la résilience des communautés maliennes face aux changements climatiques. Sa consolidation et sa diversification détermineront sa capacité à devenir un instrument de référence, pérenne et incontournable, au service des objectifs climatiques du Mali et du développement durable.